



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée,  
**secrétaire-trésorière et directrice générale de la**  
**Municipalité de Saint-Prime QUE :**

Le règlement No 2022-06 de la Municipalité de Saint-Prime intitulé : « **Règlement modifiant le règlement No 2012-05 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Prime, et ses amendements** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Prime qui s'est tenu à l'hôtel de ville le 6 juin 2022 à 20 h.

Ce règlement est disponible au Centre Administratif Municipal, 599, rue Principale à Saint-Prime, pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

**Donné à Saint-Prime, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-deux.**

  
Greffière-trésorière  
et directrice générale